

# Aide-mémoire pour la gestion d'extraits du casier judiciaire pour particuliers

## Bases légales

Art. 371 al. 1 Code pénal suisse (CP):

Toute personne peut demander au Casier judiciaire suisse un extrait écrit de son propre casier judiciaire. Y sont mentionnés les jugements pour crime et délit; Les jugements pour contravention sont mentionnés dans la mesure où une interdiction d'exercer une profession a été prononcée (art. 67 CP).

## Bases

L'extrait est disponible en deux formats:

- Sous forme extrait papier traditionnel sur papier spécial avec signature manuscrite, délivré par poste.
- Sous forme électronique avec signature numérique en format PDF (avec notification électronique).

L'extrait papier ainsi que l'extrait électronique avec signature numérique ont une valeur identique. Dès le 02.12.2015 les deux extraits seront délivrés en format A4.

## Information concernant l'extrait papier

Seul l'original de l'extrait papier devrait en principe être accepté.

Un **extrait sans jugement** est délivré en **format A4** sur papier spécial sans signature manuscrite. Exemple d'extrait: [https://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/strafregister/strafregister\\_fr](https://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/strafregister/strafregister_fr)

Vous pouvez vérifier la validité d'un casier judiciaire **sans jugement** sur papier original (ou une copie de celui-ci).

[https://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/ueberpruefen/ueberpruefen\\_fr](https://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/ueberpruefen/ueberpruefen_fr)

Il vous suffit d'entrer quelques-unes des caractéristiques de l'extrait. Ce contrôle n'est possible, cependant, que si les extraits du casier judiciaire ne dépassant pas 6 mois. Les extraits avec jugements ne peuvent pas être vérifiés de cette manière.

Un **extrait avec jugements** est délivré en **format A4** sur papier spécial. Il doit porter la signature manuscrite d'un collaborateur qualifié du Casier judiciaire suisse. La signature doit être impérativement placée au-dessous du dernier jugement inscrit.

Exemple d'extrait: [https://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/strafregister/strafregister\\_fr](https://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/strafregister/strafregister_fr)

## Information concernant l'extrait électronique avec signature numérique

Ce document électronique est valable et vérifiable uniquement sous forme électronique. La validité peut être vérifiée au moyen de notre site Internet [https://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/ueberpruefen/ueberpruefen\\_fr](https://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/ueberpruefen/ueberpruefen_fr). Si nécessaire, vous pouvez imprimer le rapport de vérification. Vous trouvez le certificat de signature électronique utilisé pour la signature numérique, le certificat Root, le certificat horodateur ainsi que les instructions de validation de l'extrait du casier judiciaire sur notre site [https://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/zertifikate/zertifikate\\_fr/](https://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/zertifikate/zertifikate_fr/)

Exemple d'extrait sans jugement: [https://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/strafregister/strafregister\\_fr](https://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/strafregister/strafregister_fr)

Exemple d'extrait avec jugements: [https://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/strafregister/strafregister\\_fr](https://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/strafregister/strafregister_fr)

## Exemples pratiques concernant la gestion des extraits du casier judiciaire

### a) Procédé lors d'une mise au concours d'un poste (autorités et entreprises)

En tant qu'employeur, vous pouvez sans autre accepter une copie d'extrait papier avec le dossier de postulation et le curriculum vitae. Exigez toutefois l'extrait papier original ainsi qu'une pièce d'identité (passeport, carte d'identité, livret pour étrangers) lors de l'entretien d'embauche. Contrôler l'extrait et l'identité du postulant (exemple d'extrait: voir lien ci-dessus).

### b) Contrôle périodique du personnel

Un extrait du casier judiciaire d'un employé d'une entreprise ne peut être commandé sans l'accord écrit de celui-ci. Pour chaque nouveau contrôle de collaborateur, il est impérativement nécessaire de demander un nouvel accord écrit. Pour les entreprises qui contrôlent périodiquement leurs employés (par ex. employés de banque ou aéroport etc.) le Casier judiciaire suisse offre la possibilité de payer les extraits par facture mensuelle. A cet effet, nous vous conseillons de commander l'extrait électronique avec signature numérique. Pour une commande de ce type, l'extrait, ou plutôt le lien de référence, sera signifié directement à l'entreprise. L'entreprise peut valider l'extrait électronique avec signature numérique, si nécessaire l'imprimer avec le rapport de vérification et le classer dans le dossier personnel. Si le dossier est géré électroniquement, l'extrait avec rapport de vérification peut également être classé électroniquement.

### c) Acquisition d'une patente (par ex. patente d'auberge), permis d'achat d'armes, attestation de bonne vie et mœurs etc.

Pour ce genre de cas, nous vous conseillons d'accepter uniquement des extraits originaux (papier et ou électronique). N'acceptez aucune copie d'extrait papier ou d'extrait électronique imprimé.

### d) Procédé d'acquisition d'un visa

A cet effet, il est possible de commander un extrait sous forme papier avec légalisation (clarifier auparavant si la légalisation est nécessaire), mais également sous forme électronique. La forme électronique à l'avantage que l'autorité de réception peut simplement valider l'extrait au moyen de notre adresse Internet. La légalisation par la Chancellerie fédérale est alors superflue. Si par exemple certaines ambassades suisses ne devaient pas accepter les extraits électroniques, nous vous prions de leur demander de prendre contact directement avec le Chef du Casier judiciaire suisse ([roger.dolder@bj.admin.ch](mailto:roger.dolder@bj.admin.ch)).

## Informations détaillées concernant l'extrait électronique avec signature numérique et la vérification

Un extrait du casier judiciaire électronique avec signature numérique est un document PDF muni d'un **sceau cryptographique** (signature numérique qualifiée). Une signature numérique ne doit pas être confondue avec une signature manuelle scannée qui est imprimée sur un document!

Une signature numérique qualifiée **prouve la fiabilité de la provenance, de la validité et de l'intégrité du document signé**. Intégrité signifie que lors de la vérification du document signé, il est instantanément visible si le document a été modifié depuis l'application de la signature.

Les signatures numériques qualifiées sur les extraits du casier judiciaire électroniques sont établies **selon la loi fédérale sur les signatures (ZertES, <http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20011277/index.html>)** au moyen de cartes de signatures certifiées établies pour une **personne bien définie** par le Chef du Casier judiciaire suisse. Les certificats de signature établis par le Casier judiciaire suisse contiennent les données, **Roger Dolder Head of Criminal Records** et ont été délivrés par Swisscom AG (type de certificat Diamant).

Les signatures contiennent également un **horodateur externe**, qui prouve avec certitude quand exactement la signature a été apposée. Cela permet - en cas d'expiration et de révocation du certificat - d'assurer que le certificat de signature était encore valable ou non lors de l'apposition de la signature.

Vous pouvez personnellement **effectuer la vérification** d'un extrait du casier judiciaire électronique **par le biais d'Acrobat Reader** selon nos instructions. Vous avez besoin desdits Fingerprints des certificats de signature avec les certificats Root correspondants.

Etant donné que la vérification n'est pas très facile et peut également prendre du temps pour le commun des mortels, le Casier judiciaire suisse met un **service de validation** à disposition. Téléchargez simplement l'extrait du casier judiciaire qui vous est présenté. Notre service vous dit en quelques secondes si l'extrait est valable et fiable. Vous pouvez également faire établir un rapport de vérification, afin de justifier que l'extrait a été vérifié.